

216 chemin de la Serpoyère - Viriat  
CS 60127  
01004 Bourg-en-Bresse Cedex  
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03  
organom@organom.fr  
[www.organom.fr](http://www.organom.fr)

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

#### SÉANCE ORDINAIRE DU 15 octobre 2024

Convocation en date du 9 octobre 2024,  
Nombre de délégués en exercice : 37

*Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président*

Secrétaire de séance : M. Gérard BRANCHY

N° D2024038

**Objet : MODIFICATION DES  
MONTANTS DE L'IFSE**

Nombre de membres	
En exercice	Votants
37	26
Pour	26
Contre	0
Abstention	0

#### Présents :

CA3B : Guy ANTOINET – Patrick BAVOUX - Bernard BIENVENU -  
Yves CRISTIN – Jean Luc EMIN – Jonathan GINDRE - Mireille  
MORNAY – Bernard PERRET – Benjamin RAQUIN - Jean Luc  
ROUX – Jean Marc THEVENET  
CCPA : Hélène BROUSSE – Bernard GUERS – Vincent  
MANCOUSO  
CCD : Gérard BRANCHY – Audrey CHEVALIER – Jean François  
JANNET  
3CM : Andrée RACCURT – Philippe BELAIR – Jean-Philippe  
FAVROT  
CCMP : Josiane BOUVIER  
CCBS : Jean Jacques BESSON - Philippe PLENARD  
RAPC : Antoine BAUTAIN  
HBA : Alain AUBOEUF

#### Excusés remplacés par le suppléant :

#### Excusés ayant donné procuration :

CCMP : Claude CHARTON pouvoir à Josiane BOUVIER

#### Excusés:

CA3B: Patrick BOUVARD – Thierry PALLEGOIX  
CCPA : André MOINGEON – Max ORSET  
CCMP : Christine FRANCOIS  
CCV : Guy DUPUIT

#### Absents :

CCPA : Gilbert BOUCHON – Elisabeth LAROCHE – Frédéric  
TOSEL  
CCD : Sonia PERI  
RAPC : Frédéric MONGHAL

Pour rappel, le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, S  
l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) est composé de 2 parties :

- L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertises (IFSE) fixée en tenant compte du niveau de responsabilité, d'expertises et de sujétions dans l'exercice des fonctions occupées. Elle est modulée selon l'expérience professionnelle avec l'approfondissement des savoirs, les connaissances acquises de la pratique et l'élargissement des compétences.
- Le Complément Indemnitare Annuel (CIA) qui prend en compte l'engagement et la manière de servir appréciée au moment de l'entretien professionnel.

Monsieur Cristin, Président, rappelle les délibérations

- D2018040 du 13 décembre 2018 concernant l'attribution de IFSE, et D2022027 du 5 juillet 2022 concernant les montants de référence,
- D2021044 du 30 novembre 2021 sur le Complément Indemnitare Annuel.

Et propose des nouveaux montants de référence pour le groupe de fonctions A1.


Le Comité syndical,  
Où l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

**DECIDE** de modifier, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024, les montant de référence pour le groupe d'emplois A1 pour la part IFSE

**FIXE** les nouveaux montants selon le tableau ci-dessous :

Groupe	Montant de base annuel			
	IFSE minimum	IFSE maximum	CIA minimum	CIA maximum
<b>A1</b>	21 000	40 000	0	2 100
<b>A2</b>	11 000	22 000	0	1 100
<b>A3-B1</b>	10 000	15 000	0	1 000
<b>B2</b>	8 000	11 000	0	800
<b>B3-C1</b>	7 000	10 000	0	700
<b>C2</b>	4 000	6 000	0	500

Fait à Viriat, les ans, mois et jour susdits.


  
Yves CRISTIN  
Président